

conseil en gestion
et en organisation

Depuis près de quinze ans, Audit 4 accompagne les entreprises dans toutes les phases de leur vie. Bruno Jarry, directeur associé, présente cette activité, de plus en plus sollicitée par toutes les structures et en premier lieu les PME.

Notre plus : un regard extérieur



Pourquoi les entreprises font-elles appel à un consultant en gestion et en organisation ?

On ne peut pas tout savoir ! Le dirigeant d'une entreprise, surtout dans les TPE/PME, est un spécialiste de son métier et n'a pas toujours le recul nécessaire et le temps disponible pour faire le bon choix en terme de gestion et d'organisation. C'est pourquoi il recherche des connaissances et compétences extérieures pour l'aider à prendre ses décisions. Qu'il soit en phase de création, de développement ou de cession, le dirigeant d'entreprise fait appel à nos services pour avoir un appui efficace par la prise en charge de la gestion complète des projets engagés.

Quelles sont vos principales interventions ?

En prenant référence sur l'organisation de mon cabinet, je crois qu'on peut diviser nos activités en quatre grands domaines :

■ Qu'il ait un projet de création/reprise d'entreprise ou de développement, notre client souhaite avant tout valider la faisabilité économique et financière de sa démarche. De l'élaboration du business plan à l'accompagnement avec les organismes financiers pour la recherche de financement, en passant par une veille sur les aides, notre prestation doit lui apporter la réponse à la pérennité de son projet.

■ Lorsqu'une PME se développe ou se restructure, son dirigeant s'interroge souvent sur "l'état de santé" de son organisation. Il nous consulte alors pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel qui comprend une analyse des flux d'information (qui fait quoi et comment), une évaluation du potentiel humain et un repérage des dysfonctionnements éventuels. A partir de là, nous élaborons un cahier des charges du service à rendre et nous préconisons des pistes d'amélioration.

■ Pour gérer son activité, le dirigeant d'une entreprise a besoin d'outils de suivi qui consistent en la mise en place d'un système d'information de gestion intégrant les budgets, les tableaux de bord ou les plans de trésorerie. Les missions sont multiples : évaluation d'un préjudice financier, étude de la rentabilité d'un investissement, analyse des coûts de revient, tout ceci dans le but d'améliorer sa performance en matière d'aide à la décision.

■ Enfin, le conseiller en gestion et en organisation accompagne ses clients dans leurs projets d'acquisition ou de cession. Nous les

aidons dans la finalisation de la transaction jusqu'à la conclusion effective de l'opération. Concrètement, dans ce cas-là, nous réalisons une évaluation d'entreprise, un audit d'acquisition, nous identifions les relais internes sur lequel le repreneur pourra s'appuyer. Nous assistons notre client dans la recherche du meilleur montage financier et juridique.

D'après vous, quelles sont les perspectives d'avenir pour les consultants en gestion et organisation d'entreprise ?

Le conseil est vraiment un métier d'avenir ! Les dirigeants de PME ont de plus en plus conscience qu'ils ont besoin, pour leur développement, d'avoir une lecture claire du fonctionnement de leur entreprise. Il s'agit pour le consultant de poser un regard neuf sur l'entreprise à partir des outils de diagnostic. Ils nous sollicitent souvent pour une intervention ponctuelle, à nous de les sensibiliser à l'intérêt d'un conseil récurrent. Nous devons aussi nous structurer, chacun dans son domaine et jouer sur nos complémentarités.

Par ailleurs, parallèlement à l'accompagnement des porteurs de projet de création/reprise d'entreprise, il faut attirer l'attention des futurs cédants à la préparation réussie d'une transmission de leur entreprise, c'est-à-dire les inciter à développer leur affaire et utiliser les réseaux de professionnels pour faire connaître leur offre. Avec l'objectif de donner plus de visibilité à nos activités, la création de la Chambre professionnelle des métiers du conseil Auvergne va d'ailleurs dans ce sens.

En savoir plus :
Audit 4, 04 73 42 48 00
www.gestion4.fr

témoignage



Michel Planche

PDG de Boisson, spécialisé dans la fermeture du bâtiment

«J'ai contacté le cabinet Audit 4 sur les conseils de ma banque, lorsque j'ai décidé de racheter l'entreprise Boisson, pour m'accompagner dans mes démarches. Audit de l'entreprise, analyse du personnel en place, notamment pour inclure dans le prévisionnel les futurs départs à la retraite, aide à la transaction, dossiers de subvention... le cabinet m'a fourni les éléments indispensables pour reprendre l'entreprise en toute connaissance de cause et en toute confiance. Je l'ai d'ailleurs recontacté pour la construction du nouveau bâtiment et sollicité une nouvelle fois encore pour m'accompagner dans un second projet d'entreprise spécialisée dans les installations photovoltaïques. Le recours à un consultant est à mon avis indispensable, car la reprise d'entreprise est un acte grave et complexe. Mieux vaut s'entourer de personnes qui ont les bonnes compétences, ça évite de faire bien des erreurs, de se tromper tout simplement en évaluant mal certains aspects de l'entreprise».